L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

PRIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 23 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR FASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Bélozi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. R. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf **DELTA**, du port de 99 tonneaux, construit en maidonie. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagemens s'adresser à P. O. SORBE.
5 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 96

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevas

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Fernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons aménagemens aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,
2 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant les deux-tiers de son chargement engagé, partira sans faute vers la fin de la semaine prochaine. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
29 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE

Le brick **NOBLE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
28 nov 25, rue Bienville.

A FRETER.

La jolie goelette **EXPRESS**, ayant été réparée à neuf, avantageusement connue, sera frétée pour n'importe quel port du Mexique, Antilles ou Côte Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à

Pre. LAFAYE,
27 nov rue Royale, No. 147

POUR MATANZAS.

La goelette **SAN LUIS**, Capitaine Gastrinaga, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira jeudi prochain. Pour fret de 30 barils ou passage, s'adresser à

25 nov S. PRATS & Fils.

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.
Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de commission. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
3 déc 22, Vieille Levée

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.
Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 21 et 23, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
23 nov 23 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et la Douane. S'adresser à (6 nov) B MARIGNY.

SELLE TROUVÉE.

IL a été trouvé par le nègre de M. Toulouse, une SELLE ANGLAISE, en bon état. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété et de payer les frais du présent avis. S'adresser au bureau de cette feuille.
2 déc—☞

LES CORDILIERES.—Vues des Cordilières, et monumens indigènes de l'Amérique par M. De Humboldt, en un volume grand folio, avec trente gravures coloriées, à vendre par

5 déc BENJAMIN LEVY.

EN débarquement du navire Jeune France, et à vendre par le soussigné,
Vin rouge (Médoc) en barriques,
Vin blanc (Sauterne) en tierçons,
Do do (Haut Barsac) en caisses,
Vinaigre blanc en tierçons ; fruits à l'eau de vie assortis ; Anisette fine.
Et en Magasin : 200 caisses vin rouge (St. Estèphe Médoc) ; 50 do do blanc Haut Barsac.

A. ST. GEORGES,
4 déc rue St. Louis, no 78.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 136, vis-à-vis la Banque Consolidée.
Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Table en faïsceau, 2 belles Glaces françaises; 2 paire Candélabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.
Si d'ici à toute époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront mis à l'enchère publique, par T. Morgan et co. 3 déc—1m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Il sera vendu samedi, 13 du courant, à la Bourse, le bateau à vapeur Chieftain, amarré à la Levée, et venant d'arriver de Monroe avec un chargement complet de coton ; il vient d'être réparé à neuf, sous l'inspection des gardiens du port, et est assuré.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. Pour plus amples informations, s'adresser aux encanteurs.
11 déc

PAR J. E. CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,
3 quarts et 3 boites marchandises importées et avariées à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New York. 11 déc

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu le mercredi, 24 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, à la requête de L. M. Mallein et de C. G. Bordenat, syndics des créanciers de la société Clapier & Micoud, et du consentement de dame Marie Varion, veuve Clapier, comme héritière de Florestine Adelaide Clapier, sa fille décédée, les propriétés suivantes, savoir :

1o. Un lot de terre situé rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le no 92, et ayant trente pieds de face à la rue Bienville sur 59 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Suzanne Hepp, et de l'autre par celle de S. Field, ensemble les constructions et édifices qui s'y trouvent. Cette propriété avantageusement située, a toujours et est actuellement louée 35 piastres par mois, ou 420 piastres par ans.

Conditions : $1169 16 comptant, ou si l'acquéreur le préfère, en un billet à 1 an, endossé à satisfaction et portant intérêt à 5 pour cent et hypothèque ; la balance à 1 et 2 ans de terme sans intérêt en billets aussi endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 3 de l'Plet, no. 85 du plan du dit faubourg, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue des Libéraux dont il forme l'encoignure.

3o. Un lot de terre situé au même faubourg et désigné par le numéro 7 du dit plet, no 85, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue de la Force, dont il forme l'encoignure.

4o. Un lot de terre situé au même faubourg, composé du tout Plet, no. 114 du plan du dit faubourg, mesurant 300 pieds de face à la rue Annette, 180 pieds de face à la rue de la Loi et 125 à l'Espérance.

Conditions : pour les 3 lots de terre du nouveau faubourg Marigny 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, et la mise en possession par le voyer de la ville sera aussi aux frais de ces derniers. 11 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, devant son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, 50 bouteaux Porter de Londres, de 7 douzaines chaque; 30 do. bouteilles do. do.
Conditions : Au-dessus de $200, 4 mois de crédit.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi,

Tom, âgé d'environ 36 ans, domestique de maison, bon travailleur, honnête, sobre et industrieux.

Prince, âgé d'environ 20 ans, un excellent cuisinier, et domestique de maison, ayant été élevé dans une Hôtel.

Isaac, âgé d'environ 18 ans, un excellent garçon et bon travailleur, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 déc

PAR J. B. BLACHE.

MARDI, 16 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,

La goelette **DUTCHMAN**, du port de 60 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle est mouillée vis à vis le marché aux légumes, elle a été dernièrement réparée; les voiles sont neuves. Conditions, à la vente. 11 déc

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, bornés par les rues Moreau, Casa-Calvo, Grands Hommes, Enghien, Poëtes. Ces terrains sont situés près des maisons construites par la Compagnie des Architectes.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 10 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Patience, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse &c. aussi une autre esclave, bon sujet, pleinement garantie. Payable à 6 mois, en billets endossé à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en briques, sise sur un terrain rue Dauphine No 293, mesurant 34 pieds sur 64. 8 déc

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 novembre 1834, et à la requête de L. A. Navland, syndic des créanciers de D. O. Nadaud, il sera vendu le vendredi 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, la moitié indivise des Lots A B, de l'Plet No. 1, située au faubourg Washington; le lot A ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 145 pieds 5 pouces de profondeur, le lot B ayant 30 pieds 3 pouces au fleuve sur 144 pieds 2 4-5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par M. B. Buisson, le 20 mai 1833 et déposé en l'étude de M. C de Armas, notaire public.

Conditions comptant :—Les actes de ventes seront passés pardevant M. Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er. déc

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie offrira en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, de grande valeur :

1o Quatre Magasins en briques, à 3 étages, fesant face au chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Monté gut, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édifice à trois étages appartenant à la compagnie des Architectes et à Daniel Warburg, comme il appert par le plan déposé à la Bourse.

2o Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci-devant formant la propriété de feu Henry De Endé, en face du chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Monté gut, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

3o Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profondeur des deux terrains ci-dessus; et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

4o Un Terrain fesant face à la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

5o Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, un desquels forme l'encoignure de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalvo, et fait face à la rangée d'édifices à 3 étages en construction par la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

Les propriétés susdites seront positivement vendues, payables à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de la dite compagnie payés en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le pied du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la Direction.

4 déc F C CATONNET, sec.

LES soussigné ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs du feu John Linton.

W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Référé à Messrs.
STEPHEN DUNCAN, W. E. CORNER, W. N. MEREER. } Natchez.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG, A. P. WILLIAMS. } Alexandrie.
Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834.—☞

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies près pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en vente
13 balles de mousselines imprimées ; 75 do imprimées
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans ; 1 do. de Lacets ;
15 do. de Bavettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages,
5 do. de Guingham ;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin—☞ Rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. E. CARPENTIER

MARDI, le 16 décembre 1834, sera vendu à midi, un lot de terre, dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis, de 45 pieds de front sur 118 en profondeur, avec les bâtisses.

Conditions : $1300 comptant ; $1101 83 1-2 le 29 décembre 1835 ; 1101 83 1-2 le 15 novembre 1839 ; l'acquéreur s'engageant à payer, du jour de la vente, à la mère des mineurs, auxquels ces deux dernières sommes sont dues, un intérêt sur icelles, de 8 pour cent par année; la balance à 1 et 2 années de la date de la vente, en un billet endossé à satisfaction, garanti par une hypothèque en faveur du vendeur et des mineurs, jusqu'au parfait paiement de la somme : les banquettes en face, aux frais de l'acquéreur, ainsi que l'acte de vente à passer devant Octave de Armas not. public. 5 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu lundi le 15, à midi, à la Bourse : Deux lots de terre, de 30 pieds de front à la rue Craps et 120 en profondeur, mesure française, entre les rue des Poëtes et Musiques. Ces lots sont situés sur une éminence derrière la rivière. Leur proximité de la rivière, du chemin-à-coulisses, de la presse à coton, moulin à papier, et les beaux édifices qu'on y construit maintenant, ne peuvent que les rendre dignes de l'attention des spéculateurs ; le florissant voisinage où ces lots sont situés, les rend propre à une résidence agréable et augmentera leur valeur.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Le plan est déposé à la Bourse. 3 déc.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 12 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Deux Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Euterpe, faubourg Annonciation, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître, bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonniers. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, cuisine, latrines. Le terrain est très élevé Il s'y trouve des Orangers et d'autres arbres. La propriété est située dans l'Plet après M. Babcock.

Les acquéreurs sont invités à visiter cette belle propriété pour pouvoir l'apprécier. 1 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur **HARNED**, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

EXERCICES GYMNASTIQUES, ET ECOLE DE DISTRACTION. DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à midi.* ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler ; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 9 de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.
29 novembre—☞

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A tous ceux que cela peut concerner, SALUT.

Attendu que J. Bertrand ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard, maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans, a propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes qui pourraient avoir droit à la dite propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou la temps et le mode de vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de cité de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue par B. Beauregard, maréchal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 novembre 1834, en vertu d'un ordre de saisie exécution (fiori facias) lancé dans l'affaire de Marie Mouzer, épouse de Joseph Korner son mari, le 9 Oct bre 1834, à laquelle vente le dit J Bertrand s'est rendu acquéreur pour le prix de neuf cent dix piastres.

Description de la propriété d'après le transfert.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, désigné par le No sans l'Plet No 16, dans la rue St Joseph entre les rues St Jean Baptiste et des Religieuses mesurant 60 pieds de face à la rue St Jacques sur 120 pds. de profondeur, d'après un plan de la banlieue supérieure, de cette ville.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et les ai scellées du sceau de la dite cour, ce 9me jour de Décembre 1834.

L S
10 dec—3 A. DREUX, Greffier.

EN débarquement et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes: composant la cargaison du brick le *Regulator*, arrivant de Bordeaux.
6 demi pipes Eau-de-Vie Nie Nicelle, fine Champagne;
20 demi pipes Cognac, 4e. preuve;
21 quarts de pipes Cognac, 4e. preuve;
113 barriques vin Montferrant;
40 barriques St. Julien;
48 dito Talence et Haut Talence;
32 dito Médoc;
8 dito Léoville.
65 demi barriques vin blanc, Sauterne et Barsac;
1000 caisses St. Seurin;
1000 dito St. Estèphe;
502 dito Pauillac;
789 dito Léoville;
165 dito Haut Toleace;
112 dito Pontet Canet;
123 dito Muscat Frontignan;
50 dito Vin blanc, Sauterne;
10 caisses liqueurs surfines;
4 caisses Listonneries;
3 caisses bas coton;
5 caisses Indiennes françaises;
1 caisse Mouchoirs batiste;
1 caisse Jouets d'enfants;
Et d'importations antérieures:
Vins en barriques et en caisses; Listonneries, Huile et Couvertures de laine.

OSMIN BIGOURDAN,
10 déc Rue Toulouse, No. 23.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitarres peintes en tout genre ; violons, pau vieux et neufs; flûtes; clarinettes ; flageolets en tout genre ; bassons ; serpent-bassons ; opicleides ; basses ; ophicleides alto ; cors d'harmonie ; trombonnes ; buccins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

MARCHANDISES FRANCAISES.

LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivans, savoir :

Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables de jon de nat, un grand assortiment de linge fait pour enfans linons français pour mousquetaires, batistes à vignettes et ourlés à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, 31 douzaines de pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour femmes, bredequins de roses de chambre pour hommes, cafetières en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c.

SIMON MITAUD,
13 nov—☞ rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—27 Nov. 1834—No. 7755—*James Roach* contre *ses créanciers*—La cession des biens par la pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 12 Décembre prochain, en l'étude de M. Wm. Y. Lewis, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, 27 Novembre 1834.
28 nov—3 F. BUISSON, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*St. Leon* contre *ses créanciers*—(Pour un attermoiement)—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendus. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour
12 nov—9 2ps F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—No. 11,869—Julien Vienne et Lucien Roussel *contre* les créanciers de Julien Vienne, de Lucien Roussel, et de J. Vienne et L. Roussel—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix de Armas, not. pub., le Lundi, 22e jour de Décembre prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur le contenu de la dite pétition, aujourd'hui enrégistrée ; et en attendant, toutes poursuites contre leur personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. W Hoffman est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'hon. Charles Watts, Juge de la dite Cour, ce 19e jour de Novembre 1834.

21 nov—3 P. LE BLANC, Dép. Gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er. Décembre 1834—No. 7869—Augustin Obiol *vs.* ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le mardi 23 décembre courant, pardevant Mr. Ls. Féraud, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour,
2 déc—7,2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er décembre 1834—No. 7870—B. Phelps contre les créanciers. La cession de biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le samedi, 3 janvier 1835, en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
2 déc—7,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Jeudi, 4 Décembre 1834—Edward McHugh *contre* ses créanciers—Pour un atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu le samedi, 10ème. jour de janvier 1835, en l'étude de W Y Lewis, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que B C Elliot soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 décembre 1834.
6 déc—12,2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny* contre *ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, L'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1831. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—25

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné a reçu des cultivateurs, par les navires Yazoo, Arkansas et Saratoga, son approvisionnement principal de Graines de Jardinage, de la récolte de 1834, et est prêt à remplir les ordres qu'on lui donnera, de la ville ou de la campagne, en gros et en détail.

Les personnes qui désirent acheter par grosses ou cent ine de paquets, sont priées d'envoyer leurs ordres quelques jours à l'avance.

S'adresser à WM. SMITH, Au Magasin de Graines, rue de la Douane, No. 85. 12 nov

RECU par le North America, du Hâvre et à vendre par CHARLES COLAS, coiffeur, rue des Chartres, No. 148, les articles ci-après détaillés :—

Un assortiment de chapeaux de soie pour hommes, plusieurs *extra* première qualité et à la dernière mode ; fines parfumeries consistant en eau de cologne, pommades, crème de Perse, opiat, poudre de ceylan, corail, muci lage, philocôme d'*Ulubri*; gants d'hommes en chevreau, couleurs assorties, do. en daim, fil d'Ecosse, soie et tissus pour militaire, cols, cravattes satin noir et blanc, do. en velours à nœuds, unis et à gilet tombant ; parapluies gros de Naples 30 et 32 pouces, bambou et poignard; cannes diverses, bretelles goume élastique à la Russe et autres. Un assortiment de cheveux, perruques et toupets métalliques, nattes tortes, tours indéfrisables sur peigne et à rubans, nouveau genre ; portefeuilles assortis, en mouton et marroquin, étuis à cigarres ; un joli choix de fleurs pour coiffures riches, houppes de cygne à poudrer, brosses à habit, à tête et à chapeaux, peignes de toutes dimensions assortis de genres, en écaille et en buffle.

Attendant par le Talma de Bordeaux, un bel assortiment, d'objets nouveaux qu'il vendra à des prix modérés.
27 octobre

Vin de Marseille, Huile d'Olive, Bouteilles, &c.

EM débarquement du navire Lucy-Ann, de Marseille et à vendre par les soussignés :
475 barriques Vin, de Bethfort Bergasse et Fonset,
100 demi-barriques dito, dito, dito,
50 barillets Madère de Marseille,
300 paniers bouteilles à vin, de 100 bout. chaque,
150 paniers huile d'olive,
25 caisses fruits à l'eau-de-vie,
100 caisses cornichons, olives, câpres; anchois, &c.
Tous ces articles ont droit au drawback.
Aussi en magasin : 10 balles amandes à coque tendre.
4 déc—3 T. CASSE & co.

$10 DE RECOMPENES.

Parti marron de chez le soussigné, le 7er. novembre passé, le jeune nègre nommé **PRINCE**, âgé d'environ 13 ans, ayant une très jolie figure, l'air très éveillé ; il n'a aucune autre marque qu'on puisse désigner. La dite récompense sera payée à quiconque le logera dans la prison de cette paroisse, et $20 s'il est arrêté dans une autre paroisse.
11 déc—☞ L. A. MICHEL.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine **RACHEL**, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un moschoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3 déc—☞ M. DEL ACEBO.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

La récompense susdite sera payée pour l'arrestation des esclaves suivans, partis marrons depuis le 1er. de ce mois :

Un nègre nommé NARCISSE,